

3) « Celui qui veut la vérité consent au mensonge. »

« L'interdiction rigoureuse du mensonge jusque dans les occasions où il apparaîtrait le plus inévitable, représentée par Augustin, Thomas d'Aquin et Kant, n'est cependant pas l'objet d'un consensus. (...) On aurait tort de penser que les Pères soient unanimes autour de la position de saint Augustin. Une autre tradition existe, de « Pères miséricordieux » : Clément d'Alexandrie, Origène, Jean Chrysostome, Cassien, Hilaire, ce dernier écrivant par exemple : « il arrive que le respect scrupuleux de la vérité soit difficile ; en certaines circonstances, le mensonge devient nécessaire et la fausseté utile ; ainsi nous mentons pour cacher un homme à quelqu'un qui veut le frapper, pour ne pas donner un témoignage qui ferait condamner un innocent, pour rassurer un malade sur sa guérison. »

Dans les derniers siècles, surtout, se sont multipliées des prises de position en faveur du caractère inévitable, voire nécessaire, du mensonge dans certains cas spéciaux. Schopenhauer caractérise ainsi la nocivité du mensonge : « si le mensonge est illégitime, c'est pour cette unique raison, et par suite à condition qu'il soit un instrument de tromperie, qu'il serve à violenter les gens à l'aide de la loi des motifs. Or c'est ce qu'il fait ordinairement ». Si le mensonge est violence, il lui emprunte sa qualification morale. Or l'usage de la force n'est pas toujours injuste : il existe une légitime défense qui peut y recourir. Par conséquent, le mensonge est possible et nécessaire dans les cas où, analogiquement, la violence serait permise : « puisque je peux, sans injustice, donc de plein droit, repousser la violence par la violence, je peux de même, si la force me fait défaut, ou bien, si elle ne me semble pas aussi bien de mise, recourir à la ruse. Donc, dans les cas où j'ai le droit d'en appeler à la force, j'ai droit d'en appeler au mensonge également : ainsi contre des brigands, contre des malfaiteurs de n'importe quelle espèce ; et de les attirer dans un piège. Et de même une promesse arrachée de force ne lie point. Mais en réalité le droit de mentir va plus loin encore : ce droit m'appartient contre toute question que j'ai n'ai pas autorisée, et qui concerne ma personne ou celle des miens : une telle question est indiscrete ; ce n'est pas seulement en y répondant, c'est même en l'écartant avec un "je n'ai rien à dire", formule déjà suffisante pour éveiller le soupçon, que je m'exposerais à un danger. Le mensonge en de tels cas est l'arme défensive légitime, contre une curiosité dont les motifs d'ordinaire ne sont pas bienveillants ». (...) Schopenhauer en appelle au réalisme de l'expérience quotidienne (...) : il y voit une exigence de vérité, suggérant ainsi qu'une prohibition théoriquement absolue du mensonge au nom d'un impérieux devoir de vérité risquerait fort de n'être qu'hypocrisie démentie par d'inévitables entorses pratiques au principe ainsi révééré et proclamé. Mieux vaudrait alors délimiter soigneusement mais, partant, reconnaître les occasions légitimes de mensonge : « tel est l'unique moyen de faire cesser cette contradiction choquante entre la morale telle qu'on la professe, et la morale telle qu'on la pratique tous les jours, même parmi les hommes les plus sincères et les meilleurs ». La consistance éthique de cette analogie avec la légitime défense et de cette thèse de l'autoprotection du menteur reste bien faible en regard des impératifs, tant individuels que sociaux, de droiture et de vérité mis en valeur par les auteurs de la ligne sévère.

La réflexion de Vladimir Jankélévitch sur la sincérité constitue une objection plus troublante à la prohibition universelle du mensonge. Elle soutient, comme attitude éthique de fond, la préférence pour l'autre, surtout en sa faiblesse, et par conséquent le primat de l'amour d'autrui sur la préservation puriste de ma propre véracité. Le propos est étayé par deux exemples, déjà évoqués par saint Augustin : faut-il dire la vérité, d'une part au malade qui va mourir et, d'autre part, à ceux qui pourchassent, pour le tuer, celui qui s'est réfugié chez moi ? Quant au premier cas, Jankélévitch affirme : « il ne faut pas que les hommes pauvres et seuls aient de la peine, ceci est plus important que tout et même que la vérité. Il ne faut pas faire de la peine au mourant, fût-ce au prix d'une

entorse à la vérité ; non, il ne faut pas dire la vérité au mourant. (...) Le mensonge-par-amour qui est survérité est paradoxalement plus vrai que la vérité vraie (...). C'est la vérité pure et simple qui est dans bien des cas un mensonge. Un sage qui ment par bonté est donc plus profondément véridique qu'un sophiste qui dit la vérité par méchanceté ! (...) Malheur aux brutes qui disent toujours la vérité ! Malheur à ceux qui n'ont jamais menti ! ». Bien sûr, Jankélévitch ne fait aucune apologie du mensonge ; il maintient qu'il faut toujours répugner à en user, mais observe que la préservation des valeurs supérieures le rendent, de fait, parfois inévitable et nécessaire, en sorte qu'à défaut de le vouloir en vraie liberté de choix, il faut se résigner à y consentir malgré soi : « celui qui n'admet pas le principe du mensonge admettra en fait le fait du mensonge, par cette bonne raison que la créature ne fait que ce qui est possible. (...) elle ne veut pas le mensonge positivement ni directement ni transitivement : elle le veut sans le vouloir expressément ; elle le veut avec répugnance, non pas d'une volonté "ambivalente" et déchirée, mais d'une nolonté voulante, et pour ainsi dire la mort dans l'âme et à son corps défendant ; elle le veut en le maudissant, et comme on veut un moindre mal ; et elle vomit ce qu'elle veut ; car elle veut à travers lui autre chose dont il est le chemin : elle s'en sert donc comme d'un médiateur ; son intention vise au-delà, plus haut et plus loin. Celui qui veut sincèrement la vérité (...) consent au mensonge, ou tout simplement s'y résigne».

Luc-Thomas Somme, « La vérité du mensonge », Revue d'éthique et de théologie morale (2005)

première approche du résumé, par paraphrases :

§1 il n'y a pas de consensus concernant l'interdiction de mentir, pas même au sein de l'Église où la position de St Augustin n'en représente qu'une parmi d'autres ;

§2 plus récemment (« dans les derniers siècles ») des prises de position en faveur du caractère nécessaire et inévitable du mensonge ont eu cours ;

par exemple, Schopenhauer relève que le mensonge est condamné au nom de la violence qu'il représente ; il en déduit, qu'à l'inverse, il peut être justifié dans le cas où seule la violence pourrait représenter une alternative : à savoir dans des cas de légitime défense (implicitement : cela peut représenter un meilleur moyen d'échapper à la violence de mentir que l'employer à son tour...) ; le même auteur souligne par ailleurs, qu'il y a des cas où se taire n'est pas possible, car cela reviendrait à trahir ce que l'on prétend cacher : alors le mensonge est de mise.

Il s'agit cependant d'une ligne d'argumentation assez fragile en comparaison de la rigueur et de la cohérence des arguments employées par les opposants les plus farouches au « prétendu » droit de mentir.

§3 La réflexion de Jankélévitch à cet égard est plus convaincante : le mensonge est un droit (voire un devoir?) selon lui, non pas au titre de la légitime défense, mais du respect que nous devons à la vulnérabilité d'autrui, et afin que certains vérités ne le meurtrissent pas inutilement.

Il en va d'une justification indirecte du mensonge : s'il faut s'y résigner, c'est par bienveillance avant tout.

Relever les mots du texte dans cette paraphrase (mots dont il faudra trouver un équivalent)

Marquer les étapes de la réflexion par des //

Indiquer les passages indispensables à la compréhension du texte (par différence avec : ce que le résumé peut éluder, passer sous silence)

Proposition de résumé

1ère version (trop longue) :

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la condamnation du mensonge au sein de l'Église était loin d'être unanime.

Plus près de nous, se sont élevées certaines voix montrant la nécessité du mensonge au titre de la / légitime défense. Mentir est en effet parfois le seul moyen d'échapper à la contrainte, sans les inconvénients de l' / usage de la violence.

L'argument semble bien fragile en comparaison de ceux développés par les opposants farouches au droit / de mentir.

Plus solide peut-être : celui selon lequel le mensonge est parfois requis par égard pour la vulnérabilité d' / autrui.

S'il faut se résigner à mentir, c'est alors uniquement par bienveillance. (14)

114

→ qu'enlever que raccourcir ou condenser pour parvenir au nombre de mots requis ?

2^e version :

La condamnation du mensonge au sein de l'Église était loin d'être unanime.

Plus près de nous, se sont / élevées certaines voix montrant la nécessité du mensonge au titre de la légitime défense. Mentir est en effet parfois le / seul moyen d'échapper à la contrainte, sans les inconvénients de l'usage de la violence.

L'argument semble bien / fragile en comparaison de ceux développés par les opposants farouches au droit de mentir.

Plus solide peut-être : celui selon / lequel le mensonge est parfois requis par égard pour la vulnérabilité d'autrui.

S'il faut se résigner à mentir, / c'est alors uniquement par bienveillance. (6)

106 mots